

Je vous prie de voir les autorités et de répondre de suite afin que nous puissions achever notre programme et faire rapport d'ici au 1er février.

Québec, 22 janvier 1892

Monsieur,—En réponse à votre lettre du 16 janvier courant qui m'a été référée, j'ai l'honneur de vous informer que votre société n'est tenue d'offrir des prix aux races pures que pour les mâles dans les classes bovines, ovines et porcines. L'article 31 des règlements du Conseil viendra en force cette année. Vous remarquerez qu'il est défendu d'offrir à l'avenir des prix dans ces trois classes pour les animaux non enregistrés.

Je vous ferai observer qu'il est maintenant facile de se procurer dans la province, à des prix comparativement modiques, des reproducteurs mâles, surtout des races Jersey, Jersey-Canadiennes, Canadiennes, et Ayrshires, ainsi que des diverses races porcines et ovines les plus appréciées ici. Or vous connaissez mieux que bien d'autres la nécessité qu'il y a de se servir de mâles parfaitement purs, du moment que l'on veut obtenir des produits de choix. Ce règlement est tout-à-fait à l'avantage des membres des sociétés d'agriculture. Il est donc important d'encourager vos membres à se procurer des reproducteurs enregistrés et le Conseil favorisera de toutes ses forces tout règlement à cet effet. ED. A. BARNARD.

CONFÉRENCES.—APPRECIATIONS.—Les conférences que nous avons eues depuis quelques années et surtout celles dont vous nous avez gratifiées ont porté leurs fruits, car les cultivateurs soignent mieux les animaux et ils sèment beaucoup plus de graines fourragères. Quelques uns même ont semé du blé d'inde qu'ils ont tant mangé en vert. De plus, M. François Paquin a fait un silo qui contient 22 charges de cet excellent fourrage. Aussi plusieurs personnes parlent d'imiter son exemple, mais il nous faudrait une conférence à ce sujet et le conférencier, après avoir visité le silo en question pourrait en faire ressortir les côtés faibles et nous en démontrer les avantages et assurer d'un seul coup et la quantité et la qualité des silos pour l'avenir.

Les fromageries ont pris beaucoup de développement cette année. Il s'est fabriqué pour au delà de vingt mille piastres de fromage dans la province de St. Ursule. Il y a cinq fromageries et y en a une qui a fonctionné jusqu'au 1er décembre. LA C. STE. URSLIE.

Enregistrement.—Nous ne pouvons pas recommander l'achat d'animaux non enregistrés. Le journal contient depuis longtemps l'avis officiel du Dr Couture informant le public que c'est à lui qu'il faut s'adresser pour les frais d'enregistrement. Veuillez s'il vous plaît vous entendre avec lui, directement, pour les enregistrements dont vous avez besoin.

ED. A. B.

Patates extraordinaires.

Un prêtre, grand amateur d'agriculture, nous a apporté un échantillon de patates qu'il a récoltées lui-même, et dont la semence lui a coûté quatre piastres du minot. Ces patates sont excellentes à tous points de vue. Nous en avons fait cuire et nous les déclarons de première qualité. La forme en est parfaite. En somme, cette nouvelle variété, qui sera connue à l'avenir sous le nom de patate *Synidicut No. 1*, peut être considérée à tous points de vue comme une acquisition de grande valeur.

Cette variété a donné quatre cents minots à l'arpent, sur deux arpents, et sans aucun frais extraordinaire de culture. Nous sommes convaincu que dans une bonne année il est possible de dépasser ce chiffre, en y mettant les soins voulus.

Afin de répandre davantage cette excellente variété, nous avons fait les arrangements nécessaires pour sa distribution, à une piastre le minot, poche comprise, livrée à Québec. Notre correspondant se charge de l'adresser con enablement et de la faire mettre aux chars, ou sur les bateaux voyageurs venant à Québec, sans frais additionnels. On pourra nous adresser les demandes avec l'argent par mandat-poste ou par lettre chargée, et nous nous chargerons des expéditions ainsi demandées.

Les expéditions se feront dès l'ouverture de la navigation, mais nous conseillons à nos lecteurs qui voudraient essayer cette nouvelle variété de faire leur demande au plus tôt, vu que la quantité à livrer est peu considérable. Les premiers venus seront les premiers servis. ED. A. BARNARD.

Semences de choix à vendre.

Nous prions nos correspondants qui auraient des semences de choix de tout genre—à nous recommander, de bien vouloir nous en envoyer un échantillon et nous donner les explications nécessaires afin que nous puissions, s'il y a lieu, en faire part à nos lecteurs. ED. A. BARNARD.

PARTIE NON OFFICIELLE.

A vendre au Manitoba.

Une fromagerie faisant de bonnes affaires, bonne chance pour un fromager possédant un petit capital.

Conditions faciles.

S'adresser à F. CLOUTIER, Winnepeg.

Echos de Huntsville.

"J'ai fait usage dans ma famille de l'Extrait de Fraisier Sauvage du Dr. Fowler et je le recommande chaudement pour toutes les indispositions inhérentes à la saison d'été, telles que diarrhée, etc., etc.

MADAME GEO. WEST, Huntsville, Ont.

LA CONSOMPTION GUÉRIE.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison, rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité, j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyez par la poste un timbre et votre adresse. Mentionnez ce journal. W. A. NOYES.

820 Power's Block Rochester, N. Y.

Pas de Concurrent.

Mademoiselle Maud Grant, de Montage, Ont., écrit ce qui suit:—"Je suis en position de recommander personnellement l'Extrait de Fraisier Sauvage du Dr. Fowler pour les maladies inhérentes à la saison, telles que diarrhée, etc., etc. Il n'a pas son égal comme remède en pareilles circonstances, attendu qu'il réussit même dans les cas les plus désespérés.

Cinquante ans et plus d'expérience.

UN VIEUX REMÈDE DEPUIS LONGTEMPS EN USAGE.

Depuis au delà de cinquante ans le sirop édulcorant de Madame Winslow a été administré par des millions de mères de famille à leurs enfants, à l'époque de la dentition, et chaque fois avec un succès complet. Son effet est de calmer l'enfant, d'amollir les gencives, de faire disparaître toute douleur, ainsi que les coliques provoquées par des gaz amassés dans l'estomac. Dans les cas de diarrhée il n'a pas son supérieur comme remède. Ce sirop est très agréable au goût. En vente chez tous les pharmaciens de l'univers. Prix vingt-cinq centimes la bouteille. Sa valeur est inappréciable. Ne vous trompez pas et demandez le sirop adoucissant de madame Winslow, ne vous servez pas d'autre remède.

Bébé Malade.

"Mon enfant souffrait beaucoup de la diarrhée. Après avoir épuisé tous les remèdes que je connaissais et en usage en semblables circonstances, j'essayai l'Extrait de Fraisier Sauvage du Dr. Fowler. Dès la première dose, je pus constater un mieux sensible qui se continua et dont le résultat fut une guérison prompte et complète."

MADAME JOHN CLARK, Bloomfield, Ont.